

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-155

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

*Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur CHEMINOT

## Versement d'une subvention exceptionnelle au groupe scolaire Jean Jaurès

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville peut être amené à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

Au cours de cette année, le groupe scolaire Jean Jaurès a sollicité la ville de Chinon pour la prise en charge d'un déplacement en train via la SNCF.

La SNCF, dans la réservation des billets, demande un paiement dans les 24 heures, ce qui n'est pas possible pour la collectivité du fait des règlements par mandat administratif.  
Le groupe scolaire Jean Jaurès a dû régler les frais afin de concrétiser le projet de déplacement à Tours pour les enfants.

Le Groupe scolaire Jean Jaurès a donc sollicité la Ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle imputer sur le budget alloué pour le transport.

Il est ainsi proposé que la Ville de Chinon rembourse le groupe scolaire Jean Jaurès pour la prise en charge de cette dépense.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ass USEP Jean Jaurès école Primaire pour le groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 157 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage